

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze et le six du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 27/05/2014.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Jean-Pierre POPILLE – Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusée : Mme Katia GENILLON.

Secrétaire de séance : M. Joël GAUTHIER.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

I/ PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CASERNEMENT VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES

Monsieur le Maire présente le Lieutenant Daniel CHAVY, accompagné du Sapeur Bastien BOUCHE, invités pour présenter un avant-projet de construction d'un nouveau casernement des Sapeurs-Pompiers volontaires de VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES sur la Commune de VILLIÉ-MORGON et d'en énumérer les besoins opérationnels et fonctionnels. L'emplacement de ce nouveau casernement se situerait sur un terrain à côté du cimetière de VILLIÉ-MORGON, appartenant à la Commune. Le projet serait mené par la Commune de VILLIÉ-MORGON avec une participation financière souhaitée de la Commune de CHIROUBLES, et prenant en compte que Monsieur Michel MERCIER, lors d'une réunion des Maires du Rhône, s'est engagé, au nom du Conseil Général du Rhône, à apporter une subvention de 200 000 € ; l'équipement intérieur serait financé par le SDIS du Rhône.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cet avant-projet, qui est jugé vraiment nécessaire à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES. Monsieur le Maire de VILLIÉ-MORGON en sera avisé pour lancer la consultation d'un maître d'œuvre pour le projet définitif.

19 h 45 : arrivée de Mme Carole DESCHAMPS.

II/ SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers, qui ont été examinées au préalable avec la Commission des Finances.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le montant des subventions accordées aux Associations, ainsi que le remboursement de locations des salles communales à certaines d'entre elles, à savoir :

Associations	Subventions votées	Remboursement des locations des salles communales 2013	TOTAL
--------------	--------------------	--	-------

Sou des Ecoles		170.00 €	170.00 €
Club de l'Amitié		294.00 €	294.00 €
Comité d'Animation & d'Entraide		72.00 €	72.00 €
Confrérie « Les Dames de CHIROUBLES		36.00 €	36.00 €
Société de Chasse		376.00 €	376.00 €
Société Protectrice des Animaux	137.02 €		137.02 €
ADAVEM	40.00 €		40.00 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien sanitaires)	450.00 €		450.00 €
Fanfare « Les Enfants du Beaujolais »	100.00 €		100.00 €
Collège Jean-Claude RUET	237.00 €		237.00 €
Réseau Richesses	6.00 € x 34 élèves		204.00 €

soit un total à verser s'élevant à 2 116.02 € (article 6574 du budget communal 2014).

Monsieur le Maire fait part d'une demande orale de la Cantine Scolaire pour l'obtention d'une subvention afin d'acquérir une cuisinière ➤ en attente du dossier complet pour statuer.

III/ RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose qu'un nouveau décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 a été publié au Journal Officiel, qui prévoit que le Recteur d'Académie peut autoriser, à titre expérimental, pour une durée de 3 ans, et sur proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'École, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, qui ne doivent pas impliquer de réduire ou d'augmenter, sur une année scolaire, le nombre d'heures d'enseignement.

L'une des expérimentations consiste à rassembler les activités périscolaires de l'École en une seule demi-journée.

Si les deux acteurs (École et Maire) décident de proposer une expérimentation des rythmes scolaires, le projet doit être présenté au DASEN au plus tard le 6 juin 2014, pour être retenu pour la rentrée scolaire 2014.

Afin d'examiner cette solution pour l'École de CHIROUBLES, Monsieur le Maire a réuni la Commission École, les enseignantes, les délégués de parents d'élèves et les deux agents communaux. D'un commun accord, il a été décidé de questionner les parents d'élèves sur leur éventuelle inscription de leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires et sur les choix proposés pour le temps consacré :

- soit chaque soir jusqu'à 16 h 30 ;
- soit ½ journée.

Sur 23 familles interrogées, 21 ont répondu. 18 familles pensent inscrire leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires dont la majorité (10) opte pour le temps chaque soir jusqu'à 16 h 30.

Sur proposition de Monsieur le Maire et de l'École (après une nouvelle rencontre), le Conseil Municipal suit le sondage effectué et accepte que le temps des activités scolaires soit maintenu, comme proposé précédemment auprès du Recteur d'Académie, soit chaque soir jusqu'à 16 h 30.

Une réunion pour la mise en place sera organisée avec les 2 agents (Mmes Sophie BODESCOT et Colette SAVOYE), qui seront chargés d'animer ce temps d'activités périscolaires.

IV/ BÂTIMENTS

1) ÉCOLE : RÉFECTION DE LA TOITURE

Les travaux de réfection de la toiture sont achevés et ont été réceptionnés le 20 mai dernier, sans réserves. Seule reste la tige de désenfumage à effectuer. Les Conseillers prennent connaissance avec satisfaction de la qualité du travail réalisé dans le temps imparti par l'entreprise CHOPIN.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention en vue de la rénovation thermique du bâtiment de l'École déposée à la Sous-Préfecture de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE dans le

cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, a reçu une suite favorable pour un montant accordé de 61 421.50 €.

Une subvention parlementaire pourrait être également affectée à ce programme, sous réserve de l'état d'avancement du projet de construction du casernement de VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES.

2) CAFÉ-RESTAURANT

Monsieur le Maire expose que la demande d'autorisation d'aménager un établissement recevant du public, déposée le 12 mai 2014, n'a pas été instruite pour la raison que le dossier n'est pas complet. La prochaine réunion de la Commission d'arrondissement de VILLEFRANCHE S/S pour l'accessibilité et la sécurité se tiendra le 07 juillet 2014. Il faudrait que ce dossier soit prêt pour cette session.

A la demande des preneurs, Monsieur le Maire a autorisé ceux-ci à déposer leurs meubles dans l'appartement sis au-dessus du commerce.

Monsieur le Maire a sollicité des entreprises pour effectuer une proposition chiffrée pour des travaux d'électricité et de plomberie – sanitaires. Il présente ainsi le récapitulatif des devis pour l'opération d'aménagement du café restaurant, à savoir :

Entreprise MOREAU JEANDIN	Entrée salle de restaurant	3 006.00 € TTC
Entreprise GUILLIN	Maçonnerie	9 948.90 € TTC
Entreprise CPS CLIMATIC	Installation des sanitaires	5 340.00 € TTC
Entreprise Electricité PEYNET	Reprise installation électrique	8 175.34 € TTC
Entreprise MOREAU JEANDIN	Plancher à l'appartement	1 319.31 € TTC
	TOTAL	27 789.55 € TTC

Monsieur le Maire rappelle que la somme de 30 000 € a été budgétée pour ces travaux. Ne sont pas chiffrés les travaux de plâtrerie peinture et carrelage.

Le Conseil Municipal s'interroge ensuite sur la validité de la licence IV actuelle ➤ Renseignements seront pris auprès de qui de droit.

3) COMMISSION DES BÂTIMENTS

Le compte-rendu de la réunion du lundi 12 mai 2014 est effectué. La discussion a surtout porté sur le chantier de l'Église Saint-Germain et aux modalités de poursuite des travaux, sachant que le financement reste à être affiné. Le lancement d'une nouvelle souscription est évoqué. Avant de prendre toute décision, les membres de la Commission désire rencontrer l'Architecte Patrice SALÈS ➤ une réunion est à programmer.

V/ VOIRIE

1) TRAVAUX PROGRAMME CCSB

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie programmés sont en partie réalisés par l'entreprise EIFFAGE TP, à savoir :

- Recalibrage de la voie communale près de la Chapelle St Roch ➤ l'enduit sera effectué après le 20 juin et après modification d'une cunette ;
- Reprise « eaux pluviales » au « Bourg » près de la Mairie ➤ il reste la grille à poser ;
- Reprise « eaux pluviales » au « Bourg » en face de la Maison des Vignerons ➤ le goudron sera à répandre.

Les travaux d'enrochement du talus à « Chatenay » sont prévus à compter du 12 juin prochain ; la route sera barrée à toute circulation.

L'entreprise LASSAIGNE a réalisé le premier passage du fauchage sur les voies communales.

2) AIRE DE JEUX

Les membres de la Commission Voirie et l'agent d'entretien ont procédé à l'installation de l'une des structures de l'aire de jeux. Le coût du béton pour sceller la structure s'élève à 64.09 € TTC. L'aménagement n'étant pas fini, l'aire est actuellement interdite d'accès au public.

3) DÉNOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la Commission Voirie avec les membres du groupe de travail du Conseil Municipal précédent, se tiendra le vendredi 13 juin, à 16 h 00. Les nouveaux membres prendront connaissance du dossier et des remarques formulées suite à la distribution du certificat provisoire d'adresse à chaque administré.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants répartie par le Conseil Général, une demande pour les travaux de dénomination des voies et numérotation des habitations peut être sollicitée.

Cet aménagement, consistant à donner un nom aux rues et aux places publiques, numérotter les habitations, constitue une opération nécessaire, voire même obligatoire dans certains cas, au sein d'une Commune ; ceci, dans le but d'améliorer le fonctionnement des services communaux ou afin de faciliter le repérage des usagers, ou visiteurs. Ce projet a une grande importance en termes de sécurité, notamment pour les Pompiers et autres secours, qui trouvent les sinistres bien plus vite.

A cet effet, un estimatif des travaux est présenté et s'élève à 5 309.61 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des « Amendes de Police 2014 ».

VI/ ASSAINISSEMENT

La Commission Assainissement s'est réunie le 06 mai 2014 et a évoqué le projet de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg, entrée sud.

Une première simulation des travaux avait été établie par le Cabinet MERLIN (150 000 € HT hors EDF et transaction foncière). Aussi, la Commission a-t-elle souhaité avoir une autre proposition sur cette opération. C'est le Bureau d'Etudes Techniques CALAD'ETUDES qui a été contacté et qui a présenté un avant-projet concernant cette extension estimé à 125 300.00 € HT (honoraires Maître d'œuvre inclus).

Avant de donner une suite favorable à la proposition de CALAD'ETUDES, les services du Conseil Général du Rhône (SATESE) sont interrogés sur la faisabilité des travaux projetés.

Monsieur le Maire expose ensuite qu'une subvention exceptionnelle attribuée par le Sénateur Guy FISCHER pourrait être affectée à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de solliciter cette subvention exceptionnelle dès l'avis reçu du SATESE pour le projet présenté.

VII/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

A/ COMMISSION TOURISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VITICULTURE, AGRICULTURE : Monsieur Richard CHAUVIN rapporte les propos évoqués lors de la réunion du 27 mai dernier :

- élection du Président de la Commission : Monsieur Jérémy THIEN, Maire de JULLIÉ, a été élu ;

- formation de groupes de travail : Madame Katia GENILLON et Monsieur Richard CHAUVIN se sont inscrits aux groupes « tourisme » et « développement économique » ;

- point sur les projets en cours et les subventions attribuées ;

- visite le 27 juin 2014 de tous les sites ;

- visite du site du « moulin de la roche » à JULLIÉ, le 09 juillet 2014.

Monsieur CHAUVIN a également assisté à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du Beaujolais Val de Saône, qui fusionnera prochainement avec celui de BEAUJEU « Au Cœur du Beaujolais ».

Il a été évoqué de créer des points « relais » pour les renseignements touristiques dans chaque Commune.

B/ COMMISSION CULTURE, SPORT, SCOLAIRE, SOCIAL, PETITE ENFANCE, PERSONNES ÂGÉES : Monsieur Jean-Pierre POPILLE informe qu'à l'issue de la réunion du 21 mai, c'est le Maire de CHARENTAY, Monsieur Yves BERTRAND, qui a été élu Président de cette commission. Le groupe de travail « social », qui s'est réunie le 03 juin 2014, a surtout porté sa réflexion sur le domaine de la « petite enfance » et les compétences à définir pour la nouvelle Communauté.

C/ COMMISSION GESTION DES DÉCHETS, ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS SENSIBLES, SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : Monsieur Gontran BODESCOT fait le rapport de la Commission, qui s'est réunie le 21 mai dernier et où le Maire de LANTIGNIÉ, Monsieur Claude JOUBERT, a été élu Président. Il a été évoqué les moyens mis en place pour harmoniser les déchetteries des deux cantons, BEAUJEU et BELLEVILLE, et un projet de gestion de ses propres déchets (ex. : installation d'une puce sur les conteneurs...). L'agrandissement de la déchetterie de VILLIÉ-MORGON est étudié. Une animatrice en place sur le secteur de BELLEVILLE, pourrait passer dans les écoles pour sensibiliser les élèves sur la gestion des déchets.

Concernant le SPANC, la compétence est actuellement exercée que sur le Canton de BELLEVILLE. Il est toujours possible de solliciter des subventions auprès du Conseil Général pour la réhabilitation de son installation d'assainissement autonome.

Monsieur BODESCOT informe qu'il fait partie du groupe de travail « gestion des déchets » avec Monsieur VIGNERON.

D/ COMMISSION VOIRIE, HYDRAULIQUE, ÉROSION, BÂTIMENTS : La Commission, qui s'est réunie le 03 juin 2014, a vu l'élection au poste de Président de Monsieur Guy ROLLET, 1^{er} Adjoint au Maire de CHÉNAS. Messieurs Bernard BRUNET et Joël GAUTHIER affirment qu'un gros travail doit être effectué pour harmoniser les compétences sur le domaine « voirie ».

E/ TROMBINOSCOPE : A la demande de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, chaque Conseiller doit fournir une photo d'identité couleur en vue d'établir un trombinoscope des élus et des salariés de la nouvelle Communauté ainsi que des élus municipaux, membres des Commissions Intercommunales. La Secrétaire de Mairie se charge de faire l'envoi groupé des photos.

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

Les nouveaux délégués ont effectué une visite, le 22 mai dernier de toutes les installations syndicales (châteaux d'eaux...).

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Le Conseil Municipal prend connaissance :

- Des élections des représentants des Communes affiliées au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, qui se dérouleront le 24 juin 2014 ➤ aucune candidature pour la Commune de CHIROUBLES.
- Des élections des Sénateurs le 28 septembre 2014 ➤ à cet effet, le Conseil Municipal doit se réunir le 20 juin 2014 pour désigner les délégués, soit pour la Commune 1 délégué et 3 suppléants à élire. Monsieur le Maire fixe la réunion à 19 h 00, à la Mairie. La convocation suivra, accompagné de l'extrait de l'arrêté préfectoral.
- De la demande de désignation des délégués locaux du CNAS au sein de la Collectivité, soit un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents ➤ aucune candidature n'est déclarée.

- De l'activation du Plan département Orsec pour la gestion de la canicule 2014.

B/ TOUR DE TABLE :

- Madame Nathalie GARCIA fait part de la demande de Madame Sophie BODESCOT pour l'obtention exceptionnelle d'un jour, soit le 16 septembre 2014 ➤ un avis favorable est émis. Son remplacement pour cette journée sera effectué.
- Monsieur Patrick VIGNERON propose d'organiser l'arrosage des fleurs les fins de semaine, du fait que l'agent d'entretien termine le jeudi midi. Pour le samedi qui suit, Messieurs VIGNERON et GAUTHIER s'en charge.
- Madame Carole DESCHAMPS sollicite l'autorisation d'intégrer la Commission Tourisme de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, justifiant que cela correspond plus à ses compétences que l'urbanisme.
- Monsieur Gontran BODESCOT demande où en est la mise à jour du site. Monsieur CHAUVIN répond que la mise à jour est en cours, les photos des élus venant d'être récupérées.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 07 juillet 2014 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 45.

